

# **GROUPE LOTUS**

*ONG DES DROITS DE L'HOMME ET DE DEVELOPPEMENT*  
MEMBRE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

**B.P. 505 FAX : 00 873 762 014 332**

**KISANGANI**

*REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO*

**LES RIVALITES OUGANDO-RWANDAISES A KISANGANI :**

*LA PRISE EN OTAGE DE LA POPULATION CIVILE*

**MAI 2000**

## SOMMAIRE

### Introduction générale

#### I. Des origines

- 1.1. Causes lointaines
- 1.2. Causes immédiates

#### II. Les affrontements proprement dits

- 2.1. Positions des troupes
  - Troupes ougandaises
  - Troupes Rwandaises
- 2.2. Déclenchement des affrontements
- 2.3. Fin des affrontements

#### III. Dégâts causés

- 3.1. Pertes en vies humaines
- 3.2. Les blessés
- 3.3. Les dégâts matériels

#### IV. Conséquences des affrontements

- 4.1. Violations du Droit International Humanitaire
- 4.2. Détérioration de la situation socio-économique

#### V. Différentes réactions enregistrées

- 5.1. Sur le plan local
- 5.2. Sur le plan national
- 5.3. Sur le plan international

#### VI. Le pourquoi de l'attention sur Kisangani

- 6.1. Les raisons d'ordre politique
- 6.2. Les raisons d'ordre économique
- 6.3. Les raisons d'ordre stratégique

#### VII. Rébellion Congolaise et enjeux de la deuxième guerre Ougando-Rwandaise à Kisangani

- 7.1. Thèse des rébellions
- 7.2. Démilitarisation de la Ville de Kisangani
- 7.3. Logique des alliés rebelles
- 7.4. Conflit de leadership

### CONCLUSION

## **ABREVIATIONS ET SIGLES**

- **AFDL** : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
- **ANC** : Armée Nationale Congolaise
- **APR** : Armée Patriotique Rwandaise
- **BRALIMA** : Brasserie, Limonaderie et Malterie
- **CADECO** : Caisse d'Epargne du Congo
- **CICR** : Comité International de la Croix Rouge
- **CUKIS** : Cliniques Universitaires de Kisangani
- **MSF** : Médecins Sans Frontières
- **MLC** : Mouvement pour la Libération du Congo
- **MONUC** : Mission de l'ONU au Congo
- **MSF** : Médecins Sans Frontières
- **RALI** : Radio Liberté, propriété du MLC
- **RCD** : Rassemblement Congolais pour la Démocratie
- **RCD/ML** : Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Mouvement de Libération. Faction rebelle dirigée par le Prof. Ernest WAMBA et soutenu par l'Ouganda. Il est aussi appelé RCD/Kisangani.
- **RCD/Goma** : Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Aile Goma, dirigée par le Dr. Emile ILUNGA et soutenu par le Rwanda
- **RDC** : République Démocratique du Congo
- **REGIDESO** : Régie de Distribution et de Traitement d'eau
- **RTNC** : Radio-Télévision Nationale Congolaise
- **SNEL** : Société Nationale d'Electricité
- **SOTEXKI** : Société Textile de Kisangani
- **UNIBRA** : Union des Brasseries
- **U.P.D.F.** : Uganda People's Defense Forces

## **INTRODUCTION**

La signature, à Lusaka par les pays belligérants, de l'Accord de cessez-le-feu en République Démocratique a suscité tellement d'espoir chez les congolais qu'ils s'imaginaient, affranchis, pouvoir entrer au troisième millénaire dans la paix en vue de se remettre au travail de reconstruction de leur pays. Quelle illusion !

Si les différents fronts semblent se stabiliser malgré quelques bousculades de part et d'autre dans des localités de moindre importance, les rivalités internes entre le Rwanda et l'Ouganda suscitent des inquiétudes.

Petits pays enclavés, situés au cœur de l'Afrique centrale, sans richesses minières enviabiles sinon l'agriculture, sans palmarès élogieux sinon la violence, le Rwanda et l'Ouganda ont acquis une réputation de l'usage récurrent de la force dans la mise en œuvre des stratégies politiques internes et externes. Autant ils sont des pièces maîtresses de la politique américaine dans les Grands Lacs, autant ils font partie du cordon sécuritaire dressé par les Etats-Unis contre l'intégrisme islamique.

Par deux fois ils ont tenté de déstabiliser le régime de Kinshasa, par deux fois ils ont réussi à le faire, avec la seule différence que cette fois-ci la transposition en RDC des divergences de deux Chefs d'Etat respectifs. En effet, après la mort de Mobutu qui maintenait un équilibre dans les Grands Lacs, MUSEVENI et KAGAME se disputent le leadership de la sous-région. Le premier avec des prétentions paternalistes d'initiateur et d'inspirateur, le second se contentant fièrement de son ouverture internationale.

C'est dans ce cadre qu'il convient de replacer les affrontements entre les armées rwandaises et ougandaises en RDC, particulièrement ceux du 05 mai 2000, pour le contrôle de la ville de Kisangani. Ces affrontement meurtriers qui ont fait une centaine de victimes parmi les civils et occasionné beaucoup de dégâts matériels sont à la base de la rédaction et de la publication de ce rapport. L'objectif étant celui de rendre témoignage, de documenter l'événement et d'appeler à une réflexion sereine pour circonscrire davantage le problème et charpenter les perspectives en vue de résoudre le problème congolais. Le Groupe LOTUS présente les résultats de ses enquêtes et analyses, en prenant toutefois en compte ses limites dans le domaine d'investigations.

Outre l'introduction et la conclusion, six points ont été retenus pour faciliter aussi bien la lecture de ce rapport que la compréhension des événements. Il s'agit des origines, des affrontements proprement dits, des dégâts causés, des différentes réactions enregistrées, des conséquences de ces affrontements et du pourquoi de l'attention des belligérants sur Kisangani.

Le Groupe LOTUS remercie tous ceux qui ont collaboré, de près ou de loin, en amont comme en aval, pour la matérialisation de ce travail.

## **I. Des origines**

Plusieurs raisons sont à la base de ces affrontements. Les unes lointaines, les autres par contre immédiates. Mais la barrière n'est pas étanche.

### **1.1. Les causes lointaines**

#### **1.1.1. L'affront subi par les troupes de l'U.P.D.F. (armée Ougandaise) lors de la guerre de trois jours**

La guerre de Kisangani qui avait opposé les Ougandais aux Rwandais du 15 au 17 août 1999 s'était soldée par une légère victoire du camp rwandais, allusion faite au contrôle, non seulement de principales artères, mais aussi de la ville dans son entièreté.

Depuis lors, les Ougandais rumaient un sentiment de vengeance pour d'abord se refaire moralement en humiliant à leur tour les Rwandais qui avaient expressément exposé sur la place publique les morts Ougandais ; ensuite redorer le blason terni et tenter de cette façon de s'attirer la confiance des Congolais, pour la mériter davantage ; enfin rassurer les Ougandais de la supériorité de leur armée par rapport à celle du Rwanda.

#### **1.1.2. Les violations de l'entente intervenue aux lendemains de la guerre de Trois jours**

Les enquêtes menées par les deux chefs d'état-major des armées Rwandaises et Ougandaises, KAYUMBA et JEJE ODONGO, dépêchés précipitamment à Kisangani pour s'enquérir de la situation qui s'était passée et établir les différentes responsabilités avaient abouti à une entente entre les deux parties et dont les clauses stipulaient entre autres :

- la démilitarisation de la ville de Kisangani qui consistait au retrait des troupes de deux camps d'une distance de 40 Kilomètres de la ville. Ce qui fait que la ville devait être sous contrôle d'une commission militaire mixte Rwando-Ougandaise.
- L'organisation des élections à divers niveaux pour hisser au pouvoir des autorités d'une neutralité acceptable et d'aucune obédience.
- L'interdiction d'organiser des meetings publics.
- L'usage d'un langage courtois par les stations locales de radiodiffusion et la chaîne de télévision.

Les signataires ont malheureusement accepté délibérément de marcher sur ces clauses. Après un semblant de retrait des troupes (Point kilométrique 36 sur la route Buta et Bafwasende pour l'armée Ougandaise et Lubutu et Wanierukula pour l'armée Rwandaise), les deux parties se sont caractérisées par des avancées progressives injustifiées leur permettant de s'approcher de la ville et de renforcer leurs effectifs dans la ville.

Faute de volonté politique et par crainte de perdre la mainmise sur les services publics de l'Etat, le RCD/Goma, porté à bras-le-corps par le Rwanda, n'a pas favorisé et soutenu pratiquement l'idée d'organiser des élections.

En outre, les deux radios locales (Radio Liberté pour le MLC et la RTNC pour le RCD/Goma) se sont caractérisées par des attaques personnelles, des propos injurieux et des discours vexatoires.

En décembre 1999, les accords de Kabale avaient accouché d'un "Front Commun des Leaders" pour les trois factions de la rébellion Congolaise notamment le RCD/Goma, le MLC et le RCD/ML. De ces accords il a été décidé que les trois mouvements se réunissent à Kisangani le 4 février 2000 pour poursuivre les discussions de Kabale II.

A l'approche de cette date de la rencontre, les Ougandais et le RCD/ML du Professeur WAMBA ont été systématiquement sapés à la RTNC. Au cours d'une des émissions "Vie et société" de la RTNC de fin janvier 2000, Monsieur le Gouverneur de la Province a semblé ne pas reconnaître, ni même accepter l'existence du RCD/ML, un mouvement dont le bureau de coordination aurait dû être délogé des bâtiments de la CADECO, avait-il poursuivi.

Dans ce même ordre d'idées, la population a été appelée à manifester son mécontentement contre le Prof WAMBA et les Ougandais. Une vingtaine de femmes vendeuses ont même organisé une marche de la mairie jusqu'à l'alliance franco-congolaise pour manifester leur désapprobation contre la présence de WAMBA à Kisangani, lui à qui on attribue la responsabilité de tous les morts de la guerre de trois jours.

Dans l'après-midi du même jour, quelques personnalités natives de la Province Orientale, dont les tendances politiques ne s'écartent pas fondamentalement du RCD/Goma et qui se font passer pour des notables de la ville de Kisangani, ont rendu public leur mémorandum dans lequel ils refusaient la tenue, à Kisangani, de la réunion des factions rebelles et la présence de M. Wamba. En réaction, l'armée Ougandaise avait fait circuler ce jour-là un char dans les rues de Kisangani et ses militaires mis en alerte.

## **1.2. Causes immédiates**

### **1.2.1. L'occupation par l'armée Ougandaise du centre d'instruction Kapalata, baptisé P.E. LUMUMBA Training Center**

Kapalata, situé à 6 Kms du centre ville sur la rive droite de la rivière Tshopo, est un grand centre d'instruction où les éléments de la gendarmerie nationale suivaient leur formation. Mais avec la chute de MOBUTU en 1997 et la chute de Kisangani en 1998, ce centre n'a pas suffisamment été mis en valeur. Son état d'inoccupation des mois durant a été

à la base de la convoitise des Ougandais dans le but de s'approcher davantage de la ville et de la ceinturer.

Cela coïncida avec la présence dans la ville du Commandant William BALENGELE KAZADI dit Tango Tango, ancien commandant de la 7ème brigade, transfuge du RCD/Goma, qui s'était décidé de prêter main forte à WAMBA. Le revoir à Kisangani – lui qu'on présentait déjà comme formateur potentiel de la branche Congolaise de l'armée WAMBA au P.E. LUMUMBA Training Center était synonyme de défi. D'ailleurs, M. Lambert MENDE, alors chef de Département de mobilisation et propagande du RCD/Goma, en mission officielle à Kisangani, a eu à le qualifier de persona non grata au cours d'une interview accordée à la RTNC/Kisangani, le 20 mars 2000.

En date du 20 mars 2000, un incident est de justesse évité au pont Tshopo entre l'armée Ougandaise et les éléments de la Police qui voulaient déloger de force les nouveaux occupants. De l'avis des responsables de la Police Nationale Congolaise, ce camp mis à leur disposition avait déjà été entretenu par eux, cependant son occupation effectif était consécutive à la résolution de certains problèmes logistiques.

### **1.2.2. La mise sous embargo de la ville de Kisangani**

Vers mi-avril, les commerçants habitués à des navettes (Kisangani-Bumba-Kisangani) pour approvisionner la ville en produits alimentaires notamment le poisson fumé, le poisson salé, le riz, le maïs font circuler des informations selon lesquelles le MLC avait décrété un embargo contre la ville de Kisangani et aucun produit ne pouvait franchir les frontières de Bumba. Ne fallait-il pas attendre longtemps pour observer une hausse remarquable des produits concernés. Non seulement cela a corroboré ces informations, mais aussi le souci des autorités politico-administratives allait grandissant.

Entre-temps, un message de J.P. BEMBA appelant la population à la désobéissance civile jusqu'à l'organisation des élections dans la ville a été balancé le 21 avril 2000 sur la RALI FM. Une façon pour lui de mettre fin à la campagne de dénigrement dont il aurait été victime à la RTNC.

### **1.2.3. L'acheminement à Kisangani du renfort en troupes, armes et munitions**

M. ILUNGA, Président du RCD/Goma, avait dénoncé, le 1er mai 2000, sur les ondes de certaines stations de radios étrangères, le mouvement vers Kisangani des troupes ougandaises basées à Lisala, Bumba et Buta. Interrogé à ce sujet, J.P. BEMBA a minimisé cette information en la qualifiant de rumeur. Son canon était tourné vers l'ennemi commun KABILA, avait-il renchéri.

Ce malgré, le renfort rwandais parvenait par l'aéroport de Simi-Simi et par la route de Lubutu, tandis que les ougandais se servaient de la route Buta, la route Bafwasende et l'Aéroport International de Bangboka.

#### **1.2.4. La marche du 03 mai 2000**

Le RCD/Goma avait encouragé l'organisation d'une marche dite de colère contre les Ougandais au cours de laquelle les manifestants scandaient des slogans hostiles aux ougandais. Ont participé à cette marche les cadres politico-administratifs du RCD, les vendeurs et vendeuses du marché central, les transporteurs cyclistes « Tolekistes » et les pêcheurs WAGENYA qui ont emprunté l'itinéraire suivant : de la place de la Poste pour le gouvernorat en passant par le rond point du canon, le rond point Espace 3000, l'immeuble LOTOKILA et par l'immeuble B.A.T.

Arrivés au Gouvernorat, les manifestants, après avoir été félicités par le Gouverneur de Province, ont été invités à la vigilance.

#### **1.2.5. Les manœuvres militaires du 04 mai 2000**

Les militaires du RCD/Goma se sont exercés au tir à l'arme lourde, le 04 mai 2000, au Camp Lukusa, situé sur la rive gauche du fleuve Congo, conformément à leur communiqué diffusé le même jour sur la RTNC demandant à la population de ne pas se plonger dans la panique.

Tout ce qui précède montre à suffisance que le décor de la guerre était planté, mais seul un détonateur faisait défaut. Cette ambiance a été à la base du déplacement de la population –du moins celle habitant les communes Tshopo, Mangobo, Kabondo et une partie de la Makiso- vers la rive droite de la rivière Tshopo pour approvisionnement. En même temps circulaient des rumeurs faisant état de la présence des espions au service du RCD/Goma et alliés à la rive droite de la rivière Tshopo, sous contrôle ougandais.

Prenant en compte ces rumeurs et au regard d'une forte présence civile, les Ougandais prirent la décision d'empêcher, le 04 mai 2000 vers 12 heures, l'accès au pont à tous ceux qui avaient déjà franchi leur camp, pour éviter une fuite d'informations sur les types d'armes lourdes dont ils disposaient et dévoiler la position de leurs troupes.

## **II. Les affrontements PROPREMENT DITS**

C'est le vendredi 5 mai 2000 aux environs de 4 heures du matin que les hostilités ont débuté avec des tirs de mortier. Les avis sont divergents sur la provenance du premier tir qui a fait déborder le vase.



Certains pensent que les Rwandais auraient été les premiers à attaquer soit par leur position de l'ex.-usine UNIBRA ou de la S.N.EL. longeant toute la rivière Tshopo dans sa rive gauche, soit par celles de la résidence officielle du Gouverneur de Province à Simi-Simi.

D'autres estiment que la réplique des Ougandais qui, par deux fois, auraient été atteints par les obus Rwandais à la Forestière lors des manœuvres militaires du jeudi 4 mai, a mis le feu aux poudres.

Toutefois, un rappel des différentes positions de troupes est tout de même important pour comprendre les trajectoires des obus et faciliter quelque peu un établissement des responsabilités.

## **2.1. Positions des troupes**

### **2.1.1. Troupes Ougandaises et Alliés**

Les troupes ougandaises et leurs alliés occupaient et contrôlaient :

- Les installations de la société de bois "La Forestière" et ses environs située au point kilométrique 13 sur la route de l'aéroport international de Bangoka : les Ougandais s'y étaient installés depuis leur arrivée à Kisangani. Depuis lors ils n'y ont pas quitté. Cet espace est d'ailleurs considéré comme leur Etat-major.
- L'aéroport international de Bangoka, situé au point kilométrique 17 du centre-ville : cette position n'a jamais été perdue par les Ougandais. Après la guerre de 3 jours, il a été convenu que les deux armées y restent.
- Le camp Kapalata, baptisé Patrice Emery LUMUMBA training centre : c'est une position nouvellement acquise. Après la guerre de 3 jours, un groupe de militaires Ougandais, dans la perspective de démilitariser la ville de Kisangani, est parti s'installer au point kilométrique 36 sur la route Buta. C'est ce groupe, auquel s'est joint d'autres militaires Ougandais, que s'est petit à petit approché de Kisangani jusqu'à occuper le camp Kapalata.
- Le long de la rive droite de la rivière Tshopo : de la pépinière en passant par le jardin zoologique de Kisangani jusqu'au confluent des rivières Lindi et Tshopo.

### **2.1.2. Troupes Rwandaises**

Les troupes Rwandaises et alliés Congolais se sont principalement placés dans les endroits suivant :

- Au camp Lukusa sur la rive gauche du fleuve Congo ;
- Le long de la rivière Tshopo du Grand Séminaire Saint Augustin jusqu'au bac Lindi (sur la route Yangambi) en passant par la S.N.EL., la REGIDESO, les installations de l'ex. usine UNIBRA, la BRALIMA et la SOTEXKI ;
- Au camp Sergent KETELE situé dans la Commune Makiso, vers ses limites avec celle de Kabondo
- A l'aéroport de Simi-Simi, Plateau Médical, Commune Makiso ;
- A l'ex- Résidence officielle du Gouverneur de Province, occupée par les militaires Rwandais depuis leur arrivée à Kisangani, au plateau Médical.
- A l'Aéroport de Bangboka.

En plus, le contrôle du centre-ville dont elles jouissaient leur accordait le bénéfice de mouvement et de dissémination à travers les artères de différentes communes.

## **2.2. Du déroulement des affrontements**

Contrairement à la guerre de 3 jours où les belligérants avaient fait usage aussi bien d'armes lourdes qu'individuelles, cette fois-ci les mortiers 60, 80 et les roquettes –dont le degré de destruction est élevé- ont été les plus utilisés.

Des affrontements à corps à corps, selon d'autres sources, nécessitant l'usage d'armes individuelles auraient eu lieu sur la route de l'Aéroport de Bangboka et à l'Aéroport même.

## **2.3. De la fin des affrontements**

Le calme est revenu tard dans la soirée du même jour au terme d'un accord de cessez-le-feu conclu au niveau de la haute sphère des parties belligérantes sans qu'aucune des parties ne se soit déplacée d'un iota de ses positions de départ.

Il convient toutefois de faire remarquer que les militaires de tous les deux camps bénéficiaient d'une moindre marge de mouvement et ne pouvaient facilement se rendre dans l'espace occupé par l'adversaire. Aussi, aucun avion ne pouvait atterrir aux deux aéroports sans l'accord des ougandais au risque de subir des tirs.

### III. DES DEGATS CAUSES

L'ampleur des dégâts tant humains que matériels enregistrés au cours de ces affrontements montrent à suffisance le degré de destruction et la violence dans laquelle se sont engagées les deux armées. Que des armées se battent, même dans un territoire qui n'est pas le leur, peut paraître compréhensible ! Mais que des obus soient dirigés vers des cibles n'ayant visiblement pas de rapport avec le conflit armé, cela est inquiétant.

Les volontaires se sont rapidement mis à acheminer les victimes dans des hôpitaux. Certaines parmi elles ont bénéficié de l'appui de la chaîne de solidarité. D'autres par contre ont vu leurs familles respectives supporter les frais médicaux. Les agents de santé (Médecins, Infirmiers) ont fourni d'énormes sacrifices, au péril de leur vie en traversant rues et routes à la recherche des produits de premier secours.

Au lendemain des affrontements, le CICR/Kisangani a rassemblé les blessés aux CUKIS et à l'Hôpital Général de Kisangani, s'est livré à la distribution des produits de pansement aux hôpitaux visités, et a procédé au nettoyage des endroits touchés ainsi qu'à l'évacuation des déchets de ces dégâts.

22 morts, 80 blessés et 33 maisons et édifices endommagés, tel est le bilan partiel de ces affrontements dressé par le Groupe LOTUS, sur base des éléments récoltés et vérifiés sur terrain.

#### 3.1. Les pertes en vie humaine : 20 morts directs

##### A. COMMUNE TSHOPO : 9

1. Nom : TOURE  
Prénom : YOUSOUF  
Age : 20 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : 2ème avenue bis n° 67, quartier du Stade

*A été tué par les éclats de l'obus qui a explosé sur la grande route, à une dizaine de mètres de là où il se tenait.*

2. Nom : FELU  
Post-nom : AMUNDALA  
Age : 18 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : 2ème avenue bis n° 91, quartier du Stade

*Tué par les éclats d'obus qui ont pénétré sa cage thoracique et percé le globe oculaire.*

3. Nom : MABWANA  
Prénom : SYLVIE  
Age : 18 ans  
Sexe : Féminin  
Adresse : 19ème avenue n° 36, quartier PUMUZIKA

*Tuée par les éclats de l'obus qui ont perforé le mur de sa chambre, alors qu'elle était étendue sur le lit, son tronc a été déchiqueté, laissant les entrailles visibles.*

4. Nom : ASOMBA  
Post-nom : BAELONGANDI  
Age : 15 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : 12ème avenue bis n° 115, quartier LUBUMBASHI

*Est mort suite à une fracture du crâne avec perte de substances cérébrales associée à de multiples égratignures sur son corps dus aux éclats de l'obus.*

5. Nom : LINGOMBE  
 Prénom : Sophie  
 Age : 18 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : avenue IKELA n° 29, quartier PUMUZIKA.

*Tuée par les éclats d'obus qui lui ont fracassé la nuque, atteint à la main gauche et au tronc. Elle a été inhumée dans la cour de leur maison.*

6. Nom : BOLITE  
 Prénom : Ferdinand  
 Age : 22 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : avenue IKELA n° 29, quartier PUMUZIKA.

*Frère aîné à LINGOMBE Sophie, est mort 24 heures après les affrontements, à l'Hôpital général de référence de KABONDO, suite à une hémorragie, après une intervention chirurgicale pour extraire les éclats de l'obus qui l'ont pénétrés au niveau de la cuisse. Comme sa sœur, il a été inhumé dans la cour de leur maison.*

7. Nom : BELADE  
 Post-nom : KASOBIA  
 Age : 16 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : avenue IKELA n° 30, quartier PUMUZIKA.

*Elle est morte de suite d'une blessure au niveau du thorax due aux éclats d'obus qui l'ont atteinte alors qu'elle puisait de l'eau au robinet. Elle avait une grossesse de trois mois.*

8. Nom : MANGONDE  
 Prénom : Pierre  
 Age : 11 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 15ème avenue n° 21, quartier LUBUMBASHI

*Tué par les éclats d'obus qui ont percé le mur de leur maison et l'ont ouvert les entrailles. Il a été inhumé dans la cour de leur maison. D'après les informations recueillies, cet obus a été lancé en riposte à ceux d'un militaire rwandais, posté sur le manguié situé à 2 mètres derrière leur maison.*

9. Prénom : Samuel  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Quartier KAPALATA, rive droite de la rivière TSHOPO

*Est mort par un obus lancé par un militaire ougandais ayant été mal ajusté.*

#### B. COMMUNE MANGOBO : 6

1. Nom : LOTIKA  
 Post-nom : BANGALA  
 Age : Adulte  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Avenue Djubu-Djubu n° 42, quartier BOMBULA.

*Tué par les éclats d'obus qui l'ont sectionné la gorge, blessé au bras et pénétré la poitrine, blessant aussi trois de ses enfants.*

2. Nom : KANIKI  
 Post-nom : FOLO  
 Age : 14 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Bloc sotracó III n° 474

3. Nom : ITUWA  
 Post-nom : LIYENYA  
 Age : Adulte  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Bloc SOTRACO III n° 474,

4. Nom : BOLAMA  
 Post-nom : MASOLO  
 Age : 29 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : quartier BASOKO n° 82

5. Nom : BATIMBE  
 Post-nom : MIFI  
 Age : 4 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : quartier BASOKO n° 82.

6. Nom : LIGAYI  
 Prénom : Dieudonné  
 Age : Adulte  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Bloc SOTRACO III

#### COMMUNE KABONDO : 1

1. Nom : BOLITIKOMBO  
 Post-nom : -  
 Age : 20 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : -

*Est mort après parage chirurgical de la cuisse gauche qui a éclaté suite aux éclats d'obus.*

#### D.COMMUNE LUBUNGA : 3

1. Nom : ABILONGO  
Post-nom : DJUMAMOSHI  
Age : 15 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : Avenue MFAUME n° 18

2. Nom : BASILA  
Prénom : François  
Age : Adulte  
Sexe : Masculin  
Adresse : avenue LUVUNGI n° 89

3. Nom : ATASIO  
Prénom : Louise  
Age : Adulte  
Sexe : Féminin  
Adresse : Boulevard OPALA n° 51

#### E. COMMUNE MAKISO : 1

1. Nom : KAPINGA  
Prénom : Gertrude  
Age : Adulte  
Sexe : Féminin  
Adresse : avenue MONGALA n° 10,  
Plateau

BOYOMA

*Tuée par les éclats d'obus alors qui l'ont atteinte dans sa maison, blessant aussi deux de ses petits fils.*

### 3.2. Les blessés

#### A. COMMUNE TSHOPO : 40

1. Nom : MOKITA  
Prénom : Hélène  
Age : Adulte  
Sexe : Féminin  
Adresse : 2ème avenue bis n° 37, quartier du Stade.

*Lésion (s) : blessure au niveau du bras gauche avec des égratignures sur la jambe du même côté.*

2. Nom : NGANABO  
Post-nom : Annie  
Age : Adulte

Sexe : Féminin  
Adresse : 2ème avenue bis n° 37, quartier du Stade.

*Lésion (s) : plaie contuse au niveau de l'hémithorax gauche.*

3. Nom : AWA  
Post-nom : USENI  
Age : Adulte  
Sexe : Féminin  
Adresse : 2ème avenue n° 57, quartier du Stade.

*Lésion (s) : blessure à la jambe gauche*

4. Nom : MBUZA  
Post-nom : ASIMBWA  
Age : Adulte  
Sexe : Masculin  
Adresse : 6ème avenue n° 89, quartier ARUWIMI

*Lésion (s) : blessure à la tête.*

5. Nom : MASIKINI  
Prénom : Anne  
Age : 58 ans  
Sexe : Féminin  
Adresse : 2ème bis n° 91, quartier du Stade  
*Lésion (s) : blessure à la cuisse par les éclats d'obus qui ont tué un de ses fils.*

6. Nom : BOLELA  
Post-nom : BALONGA  
Age : 27 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : 10ème avenue n° 5, quartier de l'Ecole

*Lésion (s) : blessure à l'épaule gauche.*

7. Nom : MAMBEMBE  
Post-nom : AMINA  
Age : 27 ans  
Sexe : Féminin  
Adresse : 10ème avenue n° 5, quartier de l'Ecole.

*Lésion (s) : blessure à l'hémithorax droit*

8. Nom : BOLUKAOTO  
Prénom : Jean-Marie  
Age : 62 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : 10ème avenue n° 6, quartier de

l'Ecole  
*Lésion (s)* : blessure au niveau du tiers supérieur du mollet gauche.

9. Nom : BOLUKAOTO  
 Prénom : Johny  
 Age : 2 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 10ème avenue n° 6, quartier de l'Ecole  
*Lésion (s)* : blessure au niveau du pied droit.

10. Nom : KAYUMBA  
 Post-nom : MATSHOZI  
 Age : Adulte  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 10ème avenue n° 2, quartier de l'Ecole  
*Lésion (s)* : blessure au bras gauche.

11. Nom : FAIDA  
 Post-nom : BEMBE  
 Age : 40 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 10ème avenue n° 2, quartier de l'Ecole  
*Lésion (s)* : blessure à la cuisse.

12. Nom : KABUYA  
 Prénom : Jean-Pierre  
 Age : mineur  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 10ème avenue n° 2, quartier de l'Ecole.  
*Lésion (s)* : blessure à la tête.

13. Nom : OMONGO  
 Post-nom : ISONI  
 Age : 14 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 10ème avenue n° 2, quartier de l'Ecole  
*Lésion (s)* : blessure à l'hémithorax droit.

14. Nom : ABILIMADE  
 Prénom : Paul  
 Age : 8 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 14ème avenue n° 55, quartier LUBUMBASHI  
*Lésion (s)*: - fracture ouverte du bras gauche  
 - blessure au niveau du pied droit

15. Nom : MAREBE  
 Prénom : Chantal  
 Age : 15 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 14ème avenue n° 55, quartier LUBUMBASHI  
*Lésion (s)* : blessure à la fesse droite.

16. Nom : MOGAA  
 Prénom : Samuel  
 Age : 12 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 14ème avenue n° 55, quartier LUBUMBASHI  
*Lésion (s)* : - blessures au niveau de la tête et à la cuisse  
 - fracture de l'annulaire de la main gauche

17. Nom : KUKPAU  
 Prénom : Paul  
 Age : 5 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 14ème avenue n° 55, quartier LUBUMBASHI  
*Lésion (s)*: blessure à l'hémithorax gauche à la hauteur du mamelon.

18. Nom : BUHUWO  
 Prénom : Françoise  
 Age : 16 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 14ème avenue n° 55, quartier LUBUMBASHI  
*Lésion (s)* : égratignures sur tout le corps.

19. Nom : NAYI  
 Prénom : Annie  
 Age : 5 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 14ème avenue n° 55, quartier LUBUMBASHI  
*Lésion (s)* : blessure à la bouche

20. Nom : MOZA  
 Post-nom : NGUNDA  
 Age : 32 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 12ème avenue n° 118, quartier LUBUMBASHI  
*Lésion (s)*: - blessure au niveau de l'auriculaire de la main droite  
 - blessure à la cuisse droite  
 - blessure à la lèvre supérieure.

21. Nom : EMELI  
 Prénom : Déborah  
 Age : 3 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 12ème avenue n° 118, quartier LUBUMBASHI

*Lésion (s) : C'est une polytraumatisée avec des plaies au niveau de l'arcade sourcilière, du pied gauche, de l'épaule droite et des égratignures sur tout le corps causées par les éclats d'obus.*

22. Nom : POKA  
 Prénom : Florentine  
 Age : 32 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 12ème avenue n° 118, quartier LUBUMBASHI

*Lésion (s) : C'est aussi une polytraumatisée avec des plaies au niveau du pied gauche, de l'orteil droit, de la majeur de la main droite, de la tête et des égratignures surtout le corps causées par les éclats d'obus.*

23. Nom : SAMBA  
 Post-nom : LIFENYA  
 Age : 4 mois  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 12ème avenue n° 118, quartier LUBUMBASHI

*Lésion (s) : Fracture du pied droit.*

24. Nom : SEFU  
 Post-nom : ABEDI Eric  
 Age : 16 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 12ème avenue n° 118, quartier LUBUMBASHI

*Lésion (s) : plaie au niveau du biceps gauche.*

25. Nom : Maman POKA  
 Post-nom : -  
 Age : Adulte  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 12ème avenue n° 118, quartier LUBUMBASHI

*Lésion (s) : Plaies multiple au niveau du dos, de l'épaule, de la tête causées par les éclats d'obus.*

26. Nom : MATESO  
 Post-nom : -  
 Age : 19 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 2ème avenue n° 96, quartier du

Stade  
*Lésion (s) : Plaies au niveau des membres.*

27. Nom : BATAMBA  
 Post-nom : MWAMINI  
 Age : 10 ans (élève en 4ème primaire à MAPENDANO)  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 2ème avenue bis n° 85, quartier du Stade

*Lésion (s) : Plaies multiples au niveau de la tête, bassin et épaule provoquant des troubles neurologiques.*

28. Nom : MWAMI  
 Prénom : Didier  
 Age : 16 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 2ème avenue n° 53, quartier du Stade

*Lésion (s) : Blessure à la tête provoquant des troubles neurologiques.*

29. Nom : ISSA  
 Prénom : Johnny  
 Age : mineur  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 2ème avenue n° 42, quartier du Stade

*Lésion (s) : Blessure à la tête et au thorax.*

30. Nom : LOFAFA  
 Post-nom : LOKELOKE  
 Age : -  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 2ème avenue n° 73, quartier du Stade

*Lésion (s) : Blessure au niveau de l'abdomen.*

31. Nom : LOFAFA  
 Prénom : Egide  
 Age : -  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 2ème avenue n° 73, quartier du Stade

*Lésion (s) : Blessure à la tête, à l'avant-bras et à l'épaule. C'est un polytraumatisé.*

32. Nom : BIENDA  
 Prénom : Jean  
 Age : -  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 2ème avenue n° , quartier du Stade

*Lésion (s)* : Fracture ouverte au niveau du fémur, blessure au genou, à l'arcade sourcilière, au bras droit et aux deux pieds. C'est un polytraumatisé.

33. Nom : BOLUKOLA  
 Post-nom : -  
 Age : Adulte  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 2ème avenue n°, quartier du Stade  
  
*Lésion (s)* : -
34. Nom : YENGA  
 Post-nom : ALUWETE  
 Age : 25 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 2ème avenue bis n° 91, quartier du Stade  
  
*Lésion (s)* : Blessée par les éclats d'obus.
35. Nom : -  
 Prénom : Béatrice  
 Age : 10 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 2ème avenue bis n° 91, quartier du Stade  
  
*Lésion (s)* : Blessée par les éclats d'obus.
36. Nom : KALOMBO  
 Prénom : Jean  
 Age : 35 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 2ème avenue bis n° 91, quartier du Stade  
  
*Lésion (s)* : Blessé par les éclats d'obus.
37. Nom : YAMO  
 Prénom : Willy  
 Age : 23 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 2ème avenue n° 95, quartier du Stade  
  
*Lésion (s)* : Blessé par les éclats d'obus.
38. Nom : LOBOTA  
 Post-nom : KASONGO Henri  
 Age : Adulte  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 14ème avenue n° 36/78, quartier LUBUMBASHI  
  
*Lésion (s)* : Blessé à la main gauche par l'éclat d'obus.

39. Nom : KANALINA  
 Prénom : Catherine  
 Age : Adulte  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 14ème avenue n° 36/78, quartier LUBUMBASHI  
  
*Lésion (s)* : blessée à la fesse et aux deux jambes.
40. Nom : Madame TANGAKEA  
 Post-nom : -  
 Age : Adulte  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 14ème avenue bis n° 36, quartier LUBUMBASHI  
  
*Lésion (s)* : multiples égratignures sur le corps  
 causées par les éclats d'obus.

#### B. COMMUNE MAKISO : 3

01. Nom : POSHO  
 Post-nom : BOTE NDE  
 Age : 20 ANS  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Plateau BOYOMA n° 17  
  
*Lésion (s)* : - Plaies multiples sur le corps  
 -Traumatisme thoracique avec hémorragie intrathoracique et écoulement bronchique.
02. Nom : LEBAKWA  
 Post-nom : DJETA  
 Age : 20 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Avenue Abbé Olombe n° 36 Plateau BOYOMA  
  
*Lésion (s)* : Blessure au bras gauche
03. Nom : LUBOYA  
 Age : 40 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Avenue Abbé Olombe n° 34 Plateau BOYOMA  
  
*Lésion (s)* : Blessure au ventre

#### C. KABONDO : 18

01. Nom : MEDJINGA  
 Post-nom : MOSOYO  
 Age : 6 MOIS (nourrisson)  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 10ème transversal n° 15



*Lésion (s) : Traumatisme thoracique et abdominal avec comme complication : -  
Ballonnement abdominal et constipation  
- refus de téter*

02. Nom : RAMAZANI  
Post-nom : MASUDI  
Age : 25 ANS  
Sexe : Masculin  
Adresse : 11ème transversal n° 15  
*Lésion (s) : Fracture complète sur le 1/3 (tiers) distal du radius gauche, éclatement sous-Épiphyse du fémur gauche.*

03. Nom : NDUMBE  
Prénom : Marie  
Age : 48 ans  
Sexe : Féminin  
Adresse : 10ème transversal n° 15  
*Lésion (s) : Plaie traumatique à l'avant-bras gauche, à la cuisse droite et au cuir chevelu.*

04. Nom : EKONDANIDE  
prénom : Jean  
Age : 67 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : 10ème transversal n° 17  
*Lésion (s) : Blessure à l'avant-bras gauche*

05. Nom : NENGILA  
Prénom : Francisca  
Age : Adulte  
Sexe : Féminin  
Adresse : 10ème transversal n° 17  
*Lésion (s) : Plaie perforante au bras droit et plaie superficielle à l'hypochondre, plaie ouverte à la jambe droite*

06. Nom : MASUDI  
Post-nom : MOSOYO  
Age : 25 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : 10ème transversal n° 15  
*Lésion (s) : Plaie perforante au pied droit, égratignure au cuir chevelu et au dos par les éclats d'obus.*

07. Nom : MISANGO  
Post-nom : SAFI  
Age : 10 ans  
Sexe : Féminin  
Adresse : 10ème transversale n° 15  
*Lésion (s) : Traumatisme au niveau de la jambe gauche.*

08. Nom : LOOFA  
Post-nom : FELE  
Age : 12 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : -  
*Lésion (s) : Ecoulements dorsales*

09. Nom : EKILA  
Post-nom : -  
Age : 13 ans  
Sexe : Féminin  
Adresse : -  
*Lésion (s) : Polytraumatisme*

10. Nom : AKOYA  
Post-nom : -  
Age : 16 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : -  
*Lésion (s) : Plaie traumatique au niveau du pied droit*

11. Nom : LITEMA  
Post-nom : -  
Age : Masculin  
Sexe : 7 ans  
Adresse : -  
*Lésion (s) : Plaie traumatique au niveau de l'auxiliaire gauche*

12. Nom : AFOMBO  
Post-nom : -  
Age : 3 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : 6ème transversale n° 3  
*Lésion (s) : -*

13. Nom : RAZIA  
Post-nom : -  
Age : 18 ans  
Sexe : Féminin  
Adresse : 10ème transversale n° 15.  
*Lésion (s) : blessure au thorax et à l'avant-bras gauche*

14. Nom : MOMI  
Post-nom : -  
Age : 25 ans  
Sexe : Masculin  
Adresse : 10ème transversal n° 15.  
*Lésion (s) : Blessure au niveau du thorax, à la face et à la jambe gauche.*

15. Nom : MUZINGA  
 Post-nom : -  
 Age : 10 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 10ème transversale n° 15.  
 Lésion (s) : Blessures au thorax et aux jambes

16. Nom : AMISI  
 Post-nom : -  
 Age : 9 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : 10ème transversale n° 15  
 Lésion (s) : Blessures au thorax, aux mains et à la jambe droite.

17. Nom : OTAKO  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 11ème transversale n° 18  
 Lésion (s) : Tendon coupé, membres postérieurs touchés

18. Nom : KITOKO  
 Prénom : Mado  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : 11ème transversale n° 12  
 Lésion (s) : blessure au pied droit

#### COMMUNE LUBUNGA : 6

01. Nom : NGUSHA  
 Prénom : Marie-Claire  
 Age : adulte  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Bld OPALA n° 51  
 Lésion (s) : -

02. Nom : KAYEMBE  
 Post-nom : -  
 Age : Adulte  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Avenue MAIKO n° 18  
 Lésion (s) : Blessures aux deux cuisses.

03. Nom : FATUMA  
 Post-nom : KABANENE  
 Age : Adulte  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Avenue MBANDAKA n° 5  
 Lésion (s) : Blessure à la nuque.

04. Nom : SALUMU

Post-nom : -  
 Age : Adulte  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Avenue AKETI n° 25  
 Lésion (s) : Fracture de l'avant-bras, plaie au niveau de l'épaule, au bassin et au genou.

05. Nom : ASANA  
 Post-nom : TSEMBE  
 Age : -  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Avenue TSHUAPA n° 4  
 Lésion (s) : -

06. Nom : KOKA  
 Post-nom : MAYAMBA  
 Age : enfant  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Avenue TSHUAPA n° 4  
 Lésion (s) : Blessure au cou.

#### E. COMMUNE MANGOBO : 13

01. Nom : Les LOTIKA  
 Prénoms : Passy et Béatrice  
 Age : 14 jours et 11 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : -  
 Lésion (s) : Blessées au front

02. Nom : WAWINA  
 Post-nom : LOTIKA Jean  
 Age : Adulte (enseignant à l'Institut MAELE)  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Bloc SOTRACO III n° 474.  
 Lésion (s) : Blessure sur plusieurs parties du corps, causées par les éclats d'obus.

03. Nom : BOLAMA  
 Post-nom : MASOLO  
 Age : 25 ANS  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Quartier BASOKO n° 82  
 Lésion (s) : Blessure au niveau de l'épaule gauche.

04. Nom : MANGBANDU  
 Post-nom : BOLAMA  
 Age : 11 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Quartier BASOKO n° 82.

*Lésion (s)* : Blessure au niveau du flanc droit avec atteinte du foie et de quelques viscères de l'abdomen dont les intestins grêles.

05. Nom : ITIGONGO  
 Post-nom : SOMBO  
 Age : 38 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Quartier BASOKO n° 82.  
*Lésion (s)* : Blessures aux deux jambes.
06. Nom : BOKELAKELA  
 Prénom : Michel  
 Age : 38 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Quartier BASOKO n° 82  
*Lésion (s)* : Blessure à la tête
07. Nom : MONGA  
 Post-nom : SALIMA  
 Age : 1 an  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Quartier BASOKO n° 104.  
*Lésion (s)* : Fracture ouverte du tibia et du péroné gauche.
08. Nom : ELIYA  
 Post-nom : BOSISIMO  
 Age : 14 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Cité BOYOMA  
*Lésion (s)* : Blessure au niveau du sein

09. Nom : KATUSI  
 Post-nom : ETEFA  
 Age : -  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Djubu-Djubu n° 10.  
*Lésion (s)* : Blessures à la face et aux membres.
10. Nom : BOTAKAWE  
 Post-nom : -  
 Age : 29 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Quartier DJUBU-DJUBU n° 4  
*Lésion (s)* : Blessure au niveau de la fesse.
11. Nom : BALILIYA  
 Post-nom : ATCHUNGI  
 Age : 26 ans  
 Sexe : Féminin  
 Adresse : Quartier BOMBULA, avenue TSHUBI n° 3.  
*Lésion (s)* : Blessure à l'avant-bras.
12. Nom : KALULU  
 Prénom : Stephie  
 Age : 12 ans  
 Sexe : Masculin  
 Adresse : Quartier BASOKO n° 81  
*Lésion (s)* : -

### 3.3. Les morts indirects : 2

1. LISONGO, âgée de 16 ans , sexe féminin, résidant sur la 4ème avenue PUMUZIKA n° 74, dans la Commune de la TSHOPO, diabétique, morte par manque d'insuline pour la faire sortir de son coma.
2. HATEMBE Wivine : quartier MEDJE II n° 65, Commune MANGOBO, est morte par émotion due aux détonations d'armes lourdes.

### 3.4. Dégâts matériels

#### COMMUNE TSHOPO

01. Maison sise sur la 12ème avenue n° 118, quartier de l'Ecole : la toiture du salon complètement détruite. Propriétaire Monsieur POKA.
02. Maison sise sur la 12ème avenue bis n° 115, quartier de l'Ecole : les vitres plus impact d'obus sur les murs, quelques trous sur la toiture.

03. Maison sise sur la 14ème avenue n° 55 : toiture d'une chambre complètement détruite.
04. Maison sise sur la 14ème avenue n° 84, propriétaire Monsieur MAKANZA : toiture d'une chambre et le lit complètement détruits.
05. Maison sise sur la 14ème n° 36/78, propriétaire Monsieur KASONGO : Toiture d'une chambre complètement détruite.
06. Maison sise sur la 14ème avenue bis n° 36, propriétaire l'Honorable DIPO : toiture d'une chambre complètement détruite.
07. Maison sise sur la 15ème avenue n° 21, toiture endommagée à plusieurs endroits et le mur perforé par les éclats d'obus.
08. Maison sise sur la 19ème avenue n° 11 : propriétaire Monsieur LALUA. L'obus n'a pas fait des victimes sauf quelques mobiliers, vitres, murs et une partie de la toiture de l'annexe qui étaient touchés par les éclats.
09. Maison sise sur la 19ème avenue n° 36, propriétaire Monsieur MALIAMUNGU : murs plus toiture fortement endommagé.
10. Maison sise sur la 10ème avenue bis n° 1, quartier de l'Ecole, appartenant à M. Alphonse LUKAMBA: Toiture du salon à la chambre complètement endommagée.
11. Maison sise sur avenue Ikela n° 29 appartenant au Pasteur KOMBOZI : impacts d'obus sur les murs de toute la façade avant et quelques trous au niveau de la toiture.
12. Usine de traitement d'eau/Regideso : un décanteur servant de réserve d'eau brute avant traitement a été touché par un obus. Il est pour le moment mis hors usage.

## COMMUNE MAKISO

### *1. Hôpital Général & Faculté de Médecine :*

Un obus a survolé le pavillon militaire et le bloc opératoire pour s'écraser sur le terrain de football situé devant la Faculté de Médecine causant de dégâts ci-après :

- Les vitres du bloc opératoire ont été brisées par le choc. Après quelque temps les inciviques sont venus cassé les portes du bloc opératoire et emporté le matériel qui s'y trouvait.
- Les éclats de cet obus ont traversé la partie supérieure de la cave à la hauteur de trous d'aération de la Faculté de Médecine pour échouer dans le mur du couloir : les vitres n'ont pas été épargnées.

### *2. Les Cliniques Universitaires*

Un obus a explosé dans la cour de cet hôpital, près du bâtiment de l'Inspection médicale dont le choc et les éclats ont endommagé les vitres de façade avant , soit celles du département de Médecine interne au rez-de-chaussée et de la Gynécologie à l'étage.

### **3. Immeuble SEDEC, (Bld. Mobutu)**

L'obus a perforé le mur au niveau du cadran supérieur près de la toiture, l'endommageant et cassant aussi les vitres. Un autre a brisé le mur de la façade avant du dépôt SEDEC qui servait de dépôt à la Société MARSAVCO, endommageant le contenu et les murs.

### **4. SUN AIR SERVICE (Bld. Mobutu)**

Un obus a percuté la façade de cet immeuble, brisant non seulement les vitres, mais aussi celles des bâtiments voisins dont la Banque Congolaise du Commerce Extérieur, la poste, la Station Mobil Oil et la Radio et Télévision Nationales Congolaises (R.T.N.C.).

### **5. Immeuble LENGEMA (Boulevard MOBUTU)**

Un obus a touché un des appartements du premier niveau, occupé par M. KATOTO, entraînant les dégâts suivants :

- Un gros trou au niveau de la façade latérale du mur, les portes et fenêtres de cet appartement détruites,
- les mobiliers endommagés
- les vitres des autres appartements brisées
- le résidant a perdu plusieurs biens personnels

### **6. Immeuble S.N.EL.(Boulevard MOBUTU)**

L'obus a explosé au rez-de-chaussée causant les dégâts ci-après :

- les portes, vitres et fenêtres des bureaux démolies complètement,
- un pylône en béton endommagé
- les mobiliers, documents de service, matériels et mobiliers de bureau détruits
- murs touchés à plusieurs endroits
- les bâtiments voisins n'ont pas été épargnés, le cas du bâtiment abritant les installations de COMCELL, CADOLUX, ELF et AU FLEUVE dont toutes les vitres de la façade avant étaient brisées, les murs troués à plusieurs endroits.

### **7. Immeuble BELGIKA + Installations MSF/ Hollande (Boulevard MOBUTU)**

Situé à cheval entre la RTNC, le SEDEC, Immeuble LENGEMA, les chocs des obus qui ont atteint ces bâtiments ont brisé les vitres de cet immeuble et endommagé une partie de la toiture des installations de MSF/ Hollande.

### **8. Rond point du Canon (croisement Bld. Général Mulamba et du 30 juin)**

Un obus a explosé sur un panneau publicitaire, l'endommageant et brisant les vitres des bâtiments voisins : CADECO, Polyclinique du Canon, Station SHELL et la Quincaillerie.

### **9. Bâtiment de l'Entreprise INZAL (Avenue Général Mulamba)**

Les vitres de la façade avant de ce bâtiment ont été brisées par les souffles d'un obus.

**10. Le Complexe de la piscine de l'UNIBRA**

Un obus était tombé dans la parcelle creusant des grands trous.

**11. A la centrale de la SNEL (située près du barrage de la rivière TSHOPO)**

Les vitres de la salle du poste élévateur ont été brisées.

**Commune LUBUNGA**

1. Paroisse Sainte Marthe : Les vitres de la salle Amicale ont été cassées et le bureau du Père Raphaël, Vicaire de la paroisse, était sérieusement endommagé.
2. Maison sise avenue MFAUME n° 2, appartenant à Monsieur MFUMU
3. Maison sise avenue KALEMBELEMBE n° 2, appartenant à Monsieur SALIBOKO
4. Maison sise avenue MBANDAKA n° 7, appartenant à Monsieur UGUDI

**Commune MANGOBO**

1. Maison sise bloc SOTRACO III n° 474, appartenant à Monsieur LOBELA Jean : mur détruit par un obus
2. Maison sise avenue DJUBU-DJUBU, quartier BOMBULA n° 42, appartenant à Monsieur LOTIKA BANGALA, un mur détruit par un obus.
3. Maison sise avenue LIOTO, quartier BOMBULA n° 15, appartenant à Monsieur BWANDE OSIELA : toiture endommagée par l'obus.
4. Maison sise quartier BASOKO n° 82, des impacts de l'obus sur le mur.

**Commune KABONDO**

1. Maison sise sur la 10ème transversale n° 15, un obus avait échoué dans une chambre y creusant un grand trou et blessant 5 personnes.
2. Maison sise sur la 10ème Transversale n° 17 : toiture endommagée par les éclats d'obus.

**IV. DES CONSEQUENCES DE CES AFFRONTEMENTS**

Les fatalistes peuvent se permettre de dire que Kisangani est pourchassé par un démon. Quoique vivant dans la misère, la dynamique de sa population s'est toujours butée à des éléments extérieurs et incontrôlables qui ne favorisent pas son épanouissement.

Du bouleversement mondial provoqué par la crise pétrolière de 1974 duquel elle ne s'est pas remise jusqu'aux affrontements de mai 2000 en passant les pillages de septembre 1992 et Décembre 1993, la première guerre dite de libération de 1997, la deuxième guerre dite de libération-rectification et la guerre de trois jours, que de reculs n'a-t-elle pas connu!

Ainsi toutes les fois que la population commence à faire bon ménage avec une situation difficile et trouver des moyens appropriés pour s'en sortir, toutes les fois malheureusement les imprévus perturbateurs font surface. Alors que les commerçants locaux nouaient des contacts

avec l'Est de l'Afrique par KAMPALA et KIGALI, soit pour s'approvisionner, soit pour de nouveaux débouchés de leurs produits, qu'une quiétude apparente indispensable au libre échange s'observait et qu'un nouvel élan de business attirait l'admiration de tous, les affrontements du 5 mai avec ses corollaires ont tout bouleversé.

#### **4.1. Violation du Droit International Humanitaire**

##### **4.1.1. Atteintes à la dignité de la personne**

- *Arrestations arbitraires et détentions illégales*

Des paisibles citoyens soupçonnés de travailler de connivence avec les ougandais ou les rwandais –alliés d'hier mais ennemis de circonstance– ont été arrêtés, traités sans aucune considération humaine. Parmi eux, il y a lieu de citer :

- **Monsieur KASONGO** : responsable de la Société Congolaise des Pétroles, habitant au n° 1 de l'avenue des Cocotiers, Commune MAKISO. Arrêté le dimanche 7 mai 2000 par les militaires du RCD/Goma et relâché le 9 mai 2000, suite à plusieurs interventions locales. Ses compagnons d'infortune MM. KABULUKU, KATUMBA et KABEMBA ont, eux, été relâchés le 11 du même mois, après leur passage au camp Ketele. Il leur était reproché d'être de mèche avec des ougandais
- **Monsieur RAMAZANI MWENYEWE**, Propriétaire du Complexe Scolaire du Progrès, résidant sur la 3ème avenue bis n° 41, Bloc Saïo/quartier des Musiciens dans la Commune de la MAKISO, a été arrêté le mardi 09 mai 2000 au moment où il posait des affiches portant sur le départ des troupes rwandaises et ougandaises de Kisangani. Conduit à la résidence du Commandant de la 7ème Brigade, il a été transféré au Camp Sergent KETELE, le lendemain de son arrestation. Sa libération est intervenue le mardi 16 mai 2000. Ses effets montre, vélo, souliers, vêtements et un montant de 600 \$ US destinés à la paie de ses enseignants ont été emportés.
- **M. Gauthier LIAMBI**, journaliste de Radio Liberté, résidant la Commune LUBUNGA, enlevé le 20 mai 2000 par les militaires congolais du RCD, pour des raisons liées à sa profession, sur ordre du Commandant SADAM DU BUREAU II/ANC, Congolais, habitant le Camp LUKUSA à LUBUNGA.
- **M. Bernard LUHAYO PENE KAMBA**, Journaliste de Radio Liberté habitant la Commune, LUBUNGA, Avenue BARAKA n° 62, ses biens pillés par les militaires congolais du RCD, est recherché et vit depuis, dans la clandestinité.
- **M. AMUNDALA Jefferson**, Journaliste (Directeur de la radio Liberté), Commune Kisangani, ses biens de valeurs et sa moto ont été emportés par les militaires congolais du RCD.

Recherché, il vit dans la clandestinité.

- **MUTABALA Gabriel**, Journaliste de radio Liberté, Etudiant à l'UNIKIS, le vélo lui a été arraché par les militaires congolais du RCD, alors qu'il revenait de cours.
- **NANGA BAMBANAYO**, journaliste de la RTNC, arrêté le mercredi 24 mai 2000, pour avoir diffusé l'information selon laquelle les militaires du RCD qui venaient à pieds, accompagnant le vice-gouverneur M. ABIBU SAKAPELA sur l'axe UBUNDU, terrorisaient la population. D'ailleurs lui-même faisait partie de la délégation de M. ABIBU, qui revenait d'une mission à UBUNDU.
- **M. Baudouin NDEKE**, coanimateur de l'émission « MASOLO MA NZANGA » à la RTNC a été arrêté, le 05 mai 2000, au Point Kilométrique 11 sur la route de l'Aéroport de Bangboka puis transféré à la Forestière, Etat-major de l'Armée ougandaise à Kisangani, au motif qu'il serait parmi les journalistes qui ne cessent de proférer jour et nuit des injures contre les ougandais. C'est sur témoignage des journalistes de la RALI-FM qu'il fut libéré le même jour.
- **M. Doudou LIFETU**, 25 ans domicilié sur la 15ème avenue n° 70 dans la commune de la TSHOPO, a été arrêté le 14 mai 2000 sur ordre semble-t-il du secrétaire du Commandant de la 7ème Brigade. Il lui était demandé de régler la dette de son père qui s'élevait à 200 \$US. Il fut relâché quelques jours après.
- Dans la semaine du 08 au 14 mai 2000, **M. Gérard AFINO**, résidant à Basoko, présent à Kisangani pour raisons d'affaires a été menacé pour avoir transporté, par le passé, à bord de sa pirogue motorisée du café pour le compte des ougandais. Avant d'être lavé de tout soupçon, son frère KAMAITO, résidant sur avenue Opala n° 23, Bloc Kitenge II, Quartier Plateau Médical dans la commune Makiso, a été arrêté.

- *Intimidations et menaces*

Des menaces pèsent sur certaines personnes du fait de leurs activités ou responsabilités qu'elles occupent dans la société. Il convient de citer LIABO (journaliste), Théophile MBUYI (journaliste), André LOSANA (journaliste), Maman Dorothée MAGWAMBOA (journaliste), NZALE Barnabé (journaliste) ainsi que les militants des Droits de l'Homme. Ceux-ci sont chaque fois pris à partie par les deux stations de radio pour mollesse. En fait, devant cette situation d'antagonisme, chacun veut voir les organisations des Droits de l'Homme orienter leurs actions dans le sens de ses intérêts.



#### **4.1.2. Atteintes au droit de propriété**

- Deux motos appartenant aux ougandais ont été confisquées par les militaires rwandais non identifiés au garage de l'Archidiocèse de Kisangani, situé sur l'Avenue Général Mulamba.
- Un vélo appartenant au Frère Gustave de l'Archidiocèse de Kisangani et sur lequel roulait le journaliste Gabriel MUTABALA a été confisqué.
- Le véhicule de marque « Pajero » de couleur rouge appartenant à un Monsieur Empereur KENNEDY, domicilié sur la 15ème avenue n° 70, commune Tshopo, a été saisi sur ordre, semble-t-il du Commandant de la 7ème Brigade. Son insolvabilité vis-à-vis du secrétaire de ce commandant (dette de 200\$ US) et les rumeurs sur son ralliement au camp de Bemba seraient à la base de cette saisie.
- L'on observe des irruptions nocturnes dans les maisons des particuliers, notamment dans le Quartier Kilima Ya Bahindi dans la commune Makiso.

#### **4.1.2. Atteintes à la liberté de circulation et de mouvement**

Depuis le 04 mai 2000, les troupes ougandaises avaient interdit la traversée du pont TSHOPO. Ce faisant de part et d'autre de la rivière, nombreuses sont les personnes qui sont séparées de leurs parents et proches pendant des jours, vivant loin de leurs logis habituels. En outre, pour raisons de sécurité, paraît-il, les habitants vivant aux alentours des positions ougandaises sur la rive droite de la rivière TSHOPO ont été sommés d'abandonner leurs maisons et aller au-delà de 10 kilomètres. Vivant sans abri adéquat, leurs enfants éloignés des écoles de fréquentation, ils sont exposés à toutes sortes de danger et mènent une vie d'une précarité indescriptible.

#### **4.2. Détérioration de la situation socio-économique**

La tactique militaire de l'Armée ougandaise a consisté cette fois-ci à paralyser les deux aéroports – surtout celui de Simi-Simi semble beaucoup plus ouvert aux troupes rwandaises - et boucler les portes d'entrée et de sortie à partir des routes. Cela pèse lourd sur la population qui se voit coupée de ses pistes d'approvisionnement en produits vivriers et manufacturés aussi, dans la mesure où la ville est coupée de tout contact aérien.

L'occasion faisant le larron, les vendeurs et petits commerçants prétextant l'incertitude de l'approvisionnement pour les uns et pour les autres la rareté des produits, en ont fait une aubaine.

A titre illustratif, voici le tableau reprenant quelques produits :

N°	Type de produits	Prix avant les affrontements	Prix après les affrontements
1	Botte de feuilles de manioc	± 1 Franc Congolais	7 à 10 FC
2	1 Gobelet / Farine de maïs	± 3 Francs Congolais	± 5 FC
3	1 Gobelet/ Farine de manioc	1 Franc Congolais	3 FC
4	1 Gobelet/ Farine de froment	25 Francs Congolais	100 FC
5	1 Bouteille de 72 Cl / Huile de palme	2 Francs Congolais	4 FC
6	1 Kg de Sucre	40 Francs Congolais	100 FC
7	1 Gobelet du Riz	5 Francs Congolais	8 FC
8	1 Gobelet du sel	15 Francs Congolais	35 FC

En mettant en juxtaposition d'une part l'importance – mieux la contribution – du secteur informel dans la survie de la population de Kisangani et l'atmosphère morose qui a élu domicile dans la ville et de l'autre la hausse des prix des produits de base, l'aggravation de la misère en est la conséquence.

La journée du 05 mai 2000 a été très pénible pour les membres du corps médical. L'horreur mêlée à la précarité des conditions de travail et l'importance de nombre de victimes ont été à la base du débordement du personnel soignant, ceux étant commis à la garde se voyant obligés de prolonger leur service. Plusieurs hôpitaux de la ville notamment les Cliniques Universitaires, le Centre de Santé St Joseph, la Maison Boyoma... ont bénéficié de l'expertise offerte par le **Groupe LOTUS** par le truchement de sa commission médicale, composée d'un **Médecin** et des **Etudiants** en Médecine.

L'approvisionnement en produits pharmaceutiques a posé un sérieux handicap, surtout que les officines pharmaceutiques n'ont pas su ouvrir leurs portes suite aux détonations d'armes lourdes. Dans ce même ordre d'idées, il y a lieu de signaler le risque de rupture de stocks de certains produits pharmaceutiques tels que l'Insuline et d'autres produits de spécialité. Aussi ce secteur n'est pas épargné par la hausse des prix.

**Tableau II** : Evolution des prix des produits pharmaceutiques

N°	Type de produits	Prix avant les affrontements	Prix après les affrontements
1	Chloramphénicol (16 capsules)	6,5 FC	14 FC
2	Ampicilline (16 capsules)	7,5 FC	19 FC
3	Paracétamol (20 Cés)	4 FC	6 FC
4	Quinine (10 comprimés)	20 FC	40 FC
5	Sérum Glucosé (1 litre)	70 FC	150 FC

L'on constate remarquablement l'arrêt momentané de la fréquentation scolaire, dû essentiellement à la prudence que recommande la sagesse avant la décrispation totale de la

situation. Certains enfants sont séparés de leurs établissements scolaires. D'autres traumatisés ne savent plus comment y aller. D'autres encore n'ont pu rejoindre leurs centres respectifs pour les épreuves des examens d'Etat. Quel avenir et quelle formation pour cette jeunesse qui ne cesse de subir des coupures tout au long de leur cursus scolaire ?

## **V. DES REACTIONS ENREGISTREES**

Le lendemain des affrontements, la population vivait dans la consternation et la désolation d'autant plus que l'incertitude du lendemain, certaines rumeurs circulant sur l'imminence de la reprise de la guerre, la vigilance à laquelle les autorités politico-administratives appelaient la population, ne semblaient pas jouer en faveur de la décrispation de l'environnement.

### **5.1. Sur le plan local**

- Beaucoup de messages de condoléances ont été lus à la RTNC, notamment ceux de la Délégation mixte Bureau Politique et Comité Exécutif du RCD/Goma en mission à Kisangani, du Gouverneur de la Province Orientale et du Maire de la Ville de Kisangani.
- Le Réseau Droits Humains/Kisangani composé des Associations des Droits de l'Homme (LOTUS, Justice & Libération et Amis de Nelson Mandela) ont publié à cet effet un Communiqué de Presse condamnant ces affrontements.
- Le Groupe HOREB, une Association locale des Droits de l'Homme a adressé un Mémoire aux Présidents YOWERI MUSEVENI de l'Ouganda et Paul KAGAME du Rwanda, leur demandant le retrait sans préalable de leurs troupes en vue d'amorcer un autre virage dans le processus de rétablissement d'une Paix durable en RDC et le respect de sa souveraineté nationale.
- Le Groupe Paix sur Terre/RDC a, quant à lui, adressé une lettre ouverte à M. le Secrétaire Général des Nations Unies, lui demandant l'application, sans tergiversation, de la Résolution 1234 pour le retrait immédiat des armées de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi du Territoire de la RDC dans le strict respect des principes des Nations Unies relatifs à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats.
- La Mission des Nations Unies au Congo/Bureau de Kisangani ont dénoncé les premières attaques des ougandais sur les rwandais.
- Le Commandement de l'Armée Ougandaise/Kisangani a lancé un triple message sur les ondes de la Radio Liberté de MLC demandant :

- A la SNEL (Société Nationale d'Electricité) de rétablir la ligne électrique de la Forestière ;
  - A la RTNC (Radio-Télévision Nationales Congolaises) de cesser avec les injures contre les Ougandais et d'appliquer la déontologie journalistique.
  - Aux autorités du RCD/Goma de lever la barrière érigée au point kilométrique 6 sur la route de l'Aéroport de Bangboka.
- La population qui a ras-le-bol de la présence militaire ougando-rwandaise s'est exprimée à sa manière :
    - Le 28 mai 2000, l'on a assisté à un soulèvement populaire suite au refus des ougandais d'ouvrir le passage vers l'autre rive de la rivière Tshopo malgré la campagne médiatique sur le début du processus de démilitarisation. Ainsi, après le passage du véhicule de la MONUC sur le pont Tshopo, la population a décidé d'enlever de chaque côté du pont les traverses pour bloquer le retour de ce véhicule et faire de cet officier de la MONUC leur interlocuteur vis-à-vis des ougandais.
    - Le 29 mai 2000, suite à la mort de M. Jean MASUDI BEYAYA, Prêtre à l'Eglise Néo-Apostilique, résidant au n° 40 de l'avenue KIRUNDU dans la commune Lubunga, abattu à bout portant dans la nuit du 28 au 29 mai 2000 aux environs de 20 heures, la population avait sillonné, avec ce cadavre, toutes les grandes artères de la ville jusqu' à la résidence occupée par les officiers de la MONUC.. Tout au long de son parcours, elle scandait des slogans hostiles aux militaires du RCD et leurs alliés rwandais.
  - Les Eglises ont profité de cet événement pour remonter davantage le moral de la population afin de maintenir permanent le contact avec le Créateur, lui qui est capable de résoudre le problème du Congo. Pasteurs, Evangélistes, Prêtres, autres serviteurs de Dieu, ont imploré la grâce de Dieu pour la libération du peuple congolais comme ce fut le cas avec les Moalites et les Ammonites.

## **5.2. Sur le plan national**

- Le Gouvernement de Kinshasa a qualifié cette situation d'atroce. Il s'agit de la matérialisation d'un vaste plan d'extermination des populations civiles et de la destruction de la ville de Kisangani.

### **5.3. Sur le plan international**

- M. ALDO AYELLO, Représentant de l'Union Européenne dans la région Grands Lacs de passage à Kampala, a condamné ces affrontements et exigé le retrait des troupes ougandaises et rwandaises du Congo.
- Les Etats-Unis ont, quant à eux, condamné l'attitude provocatrice de l'Ouganda pour avoir allumé le feu. Cela risquerait d'entamer leurs relations diplomatiques.
- La rencontre tant attendue entre les Présidents MUSEVENI et KAGAME à Mwanza en Tanzanie, le 14 mai 2000 n'a suscité aucun espoir dans la mesure où ils n'ont fait que réitéré leurs engagements de démilitariser la ville de Kisangani sans autres commentaires, en laissant à leurs Chefs d'Etat-Major respectifs d'échanger sur les modalités de leur effectivité. Et pourtant, quelques jours auparavant, ceux-ci avaient suspendu leurs entretiens en attendant les conclusions de leurs Chefs.

## **VI. LE POURQUOI DE L'ATTENTION SUR KISANGANI**

Ville historique, Kisangani a connu bien d'événements :

- La naissance politique de Patrice Emery LUMUMBA en 1955-1956, devenu plus tard héros national.
- En 1964, la rébellion Muleliste, qui s'était étendue dans une vaste partie du pays, essuie un cuisant échec à Kisangani devant l'ANC avec l'appui des militaires belges.
- En mars 1997, le dernier verrou de la résistance du régime Mobutu est franchi, ouvrant la voie à la rébellion de l'AFDL de conquérir d'autres grandes villes et d'atteindre rapidement Kinshasa.
- C'est Kisangani dont la conquête a permis à la rébellion du RCD de se refaire une autre image et de se détacher du carcan kivutien (des régions du Kivu).
- C'est encore à Kisangani que les ougandais ont permis la naissance politique de M. BEMBA et son MLC et ont installé de force le Prof. WAMBA, en mai 1998, au début de ses divergences avec le RCD/Goma.
- Avec la rupture créée par la création du RCD/Kis, les rivalités pour le contrôle effectif de la ville de Kisangani se sont accentuées.. Mais pourquoi le contrôle effectif de la ville de Kisangani intéresse-t-il au plus haut point les rebelles congolais et leurs alliés ?

### **6.1. Les raisons d'ordre politique**

Suite au rayonnement de Kisangani sur les autres coins de la Province, son contrôle peut occasionner un effet d'adhérence, surtout que l'on accorde le caractère provincial ce qui se fait plus au chef-lieu que partout ailleurs à l'intérieur.

En outre, son caractère multi-ethnique, cosmopolite et contestataire, grâce à l'existence d'une importante université officielle et de quelques institutions d'enseignement supérieur, favorise les débats constructifs, souvent moins subjectifs et permet aux politiciens d'évoluer dans un environnement intégrateur et moins exclusif.

Dans l'optique des négociations politiques, préalable non négligeable pour le rétablissement de la paix en RDC, le poids des entités territoriales gérées peut intervenir lors du partage du pouvoir, ou tout au moins pour la prise en considération des arguments des délégués au cours de différents pourparlers. Il en va de même des gouvernements dont les armées bataillent en RDC et pour le retrait de qui pourraient être posées certaines conditions en référence, certes, à l'importance des villes occupées.

### **6.2. Les raisons d'ordre économique**

Au regard de sa position géographique et de la praticabilité du tronçon fluvial qui conduit jusqu'à Kinshasa, le colonisateur a fait de Kisangani une ville de transit. Les autorités politiques congolaises, nouveaux gestionnaires du pays ont obéi à cette volonté. Ce qui fait que les produits agricoles partent de l'intérieur pour atteindre Kisangani en vue de prendre d'autres destinations soit par voie fluviale, soit par voie aérienne. Toutes ces transactions créent une forte ambiance d'affaires, dont l'Etat tire profit grâce à diverses taxations. Aussi la découverte des matières précieuses dans l'hinterland de la ville et la libéralisation du commerce de ces matières ont fait pousser une multitude de comptoirs d'achat d'or et de diamant. Ces derniers semblent, ce dernier temps, approvisionner en grande proportion, les caisses de l'Etat.

La rupture du trafic avec Kinshasa, principal centre d'approvisionnement et relais obligé avec l'étranger, a été tellement douloureusement ressenti que Kisangani s'est vu obligé de trouver des solutions palliatives pour le maintien de son rôle de distributeur. Il y a lieu de comprendre la fréquence élevée des vols sur Kisanganbi, en provenance de Kampala et Kigali.

Economiquement, l'Ouganda et le Rwanda veulent bien bénéficier à leurs entreprises d'un grand marché de consommation, stimuler leur production interne, tirer profit –le maximum possible- des échanges commerciaux surtout ceux portant sur le bois, le café, l'or et le diamant, et en même temps avoir un droit de regard sur les recettes publiques que gèrent

leurs alliés congolais, influencer leur affectation et pourquoi pas s'en servir dans une moindre mesure ou au besoin.

### **6.3. Raisons stratégiques**

Dotée d'un aéroport de standard international –du moins sa piste-, situé sur le plus long tronçon navigable du fleuve Congo, connectée à l'arrière pays par 7 voies routières, Kisangani est une ville stratégique, surtout pendant la guerre :

- son aéroport peut accueillir de gros porteurs pour d'une part acheminement de renfort en troupes et munitions en vue du renforcement des positions soit par route, soit par le fleuve ; et d'autre part l'évacuation des malades et blessés de guerre ;
- la grande forêt dont elle est entourée peut permettre aux troupes d'évoluer à couvert et tendre des embuscades au camp adverse si les différentes pistes sont suffisamment exploitées ;
- inversement, il y a beaucoup plus de facilité en cas de danger imminent –lorsqu'une armée bat en retraite par exemple- de se sauver soit par route, soit par train, soit par le fleuve, soit encore par la voie aérienne ;
- de part sa position géographique qui l'éloigne quelque peu de toutes les frontières de la RDC avec les pays limitrophes, Kisangani est épargnée des attaques surprises et d'où peuvent bien se préparer des contre-offensives.

## **VII. REBELLION CONGOLAISE ET ENJEUX DE LA DEUXIEME GUERRE OUGANDO-RWANDAISE A KISANGANI**

La deuxième guerre ougando-rwandaise à Kisangani offre des repères d'analyse de la nature et des modalités des conflits armés dans une partie du territoire de la République Démocratique du Congo. Elle requiert ainsi l'examen de quelques situations de droit ou de fait induites par les comportements des acteurs dans la recherche de leurs objectifs.

### **7.1. Thèse des rébellions**

La rébellion mobilisatrice de 1996, celle qui a conduit KABILA au pouvoir après une guerre rapide et facile, fut un mouvement composite mais à commandement ordonné. Le succès militaire fut déterminé par les ressources des alliés ougando-rwandais en parfaite cohabitation pacifique.

Par contre, la rébellion de 1998 du RCD dérivée du conflit au sein de l'AFDL et alliés produit, quant au fond, un tout autre contexte : forte démobilisation populaire, tentative ratée de la prise de Kinshasa, éclatement du RCD en deux mouvements respectivement d'obédience rwandaise et ougandaise, intrusion dans l'espace rebelle du MLC de fabrication ougandaise.

C'est dans ces conditions que se sont déroulées les deux guerres des alliés pour le contrôle de la ville de Kisangani, guerres qui mettent à nu le caractère totalement dépendant des branches rebelles de leurs alliés respectifs, la fiction de la souveraineté de l'Etat Congolais et l'inadéquation des droits des gens.

Les alliés au centre et les rebelles à la périphérie de ces guerres et des mécanismes de leur résolutions, il y a lieu de penser que la survie des rébellions dépend des comportements des alliés qui confortent d'ailleurs la thèse d'agression. Sans les alliés, les rebelles n'auraient pas des ressources nécessaires pour faire face aux attaques des troupes gouvernementales et alliés.

En l'absence des rebelles HUTU et Ougandais, les alliés Ougandais et Rwandais se battent et s'entre-tuent à Kisangani dans un territoire qui n'est pas le leur. La délimitation en zones ougandaises ou rwandaises de l'espace occupé par les rébellions ne témoignerait-elle pas des visées de KAGAME et de MUSEVENI de devenir, pour un temps, des maîtres de jeux politiques dans une partie de territoire de la République Démocratique du Congo ?

## **7.2. Démilitarisation de la ville de Kisangani**

Kisangani, champ de bataille des alliés doit, être démilitarisé. La MONUC offre un plan de démilitarisation accepté par les acteurs concernés après hésitations et concertations des Présidents KAGAME et MUSEVENI et de leurs Chefs d'état-major. Donc les militaires Ougandais, Rwandais et ceux du RCD doivent stationner ou se positionner à 100 Kms de la ville de Kisangani pour laisser à la police et à l'administration locale, sous la supervision de la MONUC, la protection des hommes et de leurs biens. Un tel accord a déjà été conclu en Août 1999 par les deux Présidents précités, sans la Monuc, et appliqué par une commission mixte ougando-rwandaise, ce qui n'a pas empêché de provoquer la deuxième guerre. Ce qu'on semble souvent évacuer dans ces accords, c'est le devoir de réparation des dommages causés à la ville par les guerres des alliés aux rebelles traités comme des belligérants internationaux.

Le plan de démilitarisation de la ville de Kisangani peut être considéré comme une sorte d'accord bilatéral entre le Rwanda et l'Ouganda, sans prise en compte officielle, même pas par courtoisie ou par respect des dominés, de la volonté du pouvoir légal de Kinshasa. Encore une humiliation à ranger dans un tiroir de la mémoire historique du Congolais, humiliation qui pourrait dans l'avenir alimenter les guerres contre le Rwanda et l'Ouganda au cas où la faiblesse de l'ONU ou sa confiscation permanente par les puissances militaro-économiques ferait de tels comportements agressifs ougando-rwandais une catégorie de la coutume internationale.



Si la démilitarisation de Kisangani paraît une solution à la crise, la grande question reste encore le contrôle politico-administratif de la ville par le RCD/Goma et l'orbite Rwandaise. En ce sens, la neutralité d'une police de ce RCD pose aussi problème. Ne pas résoudre ce problème déterminant de deux guerres, c'est forcer les deux autres branches rebelles (RCD/Wamba et MLC/Bemba) à des stratégies de dérobade et de contournement, car il n'y aurait pas eu un compromis satisfaisant et prêt à être respecté par chacun des acteurs. Par contre, résoudre ce problème, c'est reconnaître aux branches antagonistes les droits politico-administratif sur la ville de Kisangani, ce que le RCD/Goma, "libérateur exclusif" ou du moins conquérant de la ville, pourra difficilement accepter : d'où le risque d'un nouvel affrontement à gérer par la MONUC.

Les difficultés actuelles de Kisangani préfigurent le **contexte du déroulement du dialogue** national, partant tout le processus de pacification du pays.

### **7.3. Logique des alliés rebelles**

La logique de la présence des alliés Ougando-Rwandais sur le territoire Congolais présente une constance : sécuriser leurs régimes respectifs contre des attaques des rebelles Hutu, des rebelles ougandais et du pouvoir de Kinshasa ; libérer le peuple Congolais des régimes dictatoriaux, de MOBUTU, puis de KABILA, pour instaurer un ordre démocratique au Congo.

Les alliés Ougando-Rwandais, en tant que membres des Nations Unies, livreraient ainsi la guerre de légitime défense autorisée par l'article 51 de la charte et se donneraient en même temps le droit d'ingérence humanitaire qui équivaldrait en quelque sorte au devoir d'assistance au peuple Congolais opprimé, ce droit n'étant pas encore une partie intégrante de l'ordre juridique international.

La première thèse implique en réalité la volonté de résoudre le problème de minorité ou de majorité ou de majorité par la force des armes entraînant ainsi les guerres civiles aux ramifications internationales. On s'inscrit en ce sens à la logique du pouvoir comme phénomène à somme nulle où une minorité et une majorité ethniques sont incapables de se partager légitimement le pouvoir d'Etat.

La deuxième thèse s'avère moins convaincante car les quatre gouvernements en conflit en Afrique de Grands Lacs (Ouganda, Rwanda, Congo-Kinshasa et Burundi) sont des régimes autoritaires issus de coups de force caractérisés par des violations flagrantes des Droits humains, par le problème de gestion des rébellions, et dans ces conditions certains ne peuvent prétendre devenir les donneurs de démocratie aux autres. Rappelons ici que la République Démocratique du Congo avait suivi le schéma de la Conférence Nationale Souveraine et ce

faisant expérimenté le système de jeu politique libéral ou pluraliste contrairement aux autres qui ont plus opté pour la voie des armes et pour des régimes à parti unique.

L'occupation militaire Ougando-Rwandaise sous étiquette d'alliés constitue une sorte d'effectivité en mouvement ou inachevée car elle met en exergue l'inadaptation flagrante du droit des gens face à des circonstances nouvelles exprimées sous forme des rébellions-agressions.

L'évolution négative de la situation actuelle de la RDC liée à la dialectique des enjeux diplomatiques des Etats pourrait embraser presque toute l'Afrique centrale ou australe ouvrant ainsi la voie à de graves crimes tels que génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et à la possibilité d'une guerre ethnique à grande échelle n'est pas à exclure.

#### **7.4. Conflit de Leadership**

La chute du Président MOBUTU alimente aujourd'hui le conflit de leadership aussi bien aux niveaux national que de la sous-région de Grands Lacs. Un observateur averti, Laurent Monnier, a reconnu à MOBUTU le talent du metteur en scène suite à sa connaissance pratique des rapports de force qui gouvernent le monde, acquise par une longue expérience du pouvoir pour assurer sa propre survie et celle de sa clientèle. Et cela MOBUTU l'a pleinement fait au Congo et aux Grands Lacs.

Les puissances militaro-économiques seraient aujourd'hui à la recherche d'un homme fort, d'un MOBUTU SESE SEKO, pour la sous-région qui proviendrait cette fois-ci, non plus de la République Démocratique du Congo dépourvue actuellement d'importance géostratégique avec la fin de spectre communiste, mais plutôt du Rwanda ou de l'Ouganda. L'observation de l'espace politique de la sous-région dans les modalités de sécrétion des leaders peut se prêter à un tel présupposé. Le Rwanda et l'Ouganda rempliraient pour le Congo la fonction de choix des moyens de sa réhabilitation : ils doivent lui choisir le Président de la République, lui former une armée digne, lui fournir ses options diplomatiques. Bref lui servir de parrains sous-régionaux dans le nouvel ordre politique international.

Si au niveau national les chefs de rébellions contrôlées par Kigali et Kampala se bousculent avec le Président KABILA, ancien homme de Kagame et de Museveni pour l'appropriation exclusive de la chaise présidentielle vidée par Mobutu, ces derniers lutteraient à leur tour pour une autre chaise perdue par le « Maréchal du Zaïre » au niveau de la sous-région de Grands Lacs.

Mais dans cette quête de leadership sous-régionale, le Président MUSEVENI semble ne pas avoir la tâche facile face à Monsieur KAGAME, jeune nouveau Président TUTSI de la République Rwandaise dominée par la minorité Tutsi et bénéficiaire de la protection et de la

générosité de puissances capitalistes de ce monde. Les pressions exercées plus sur l'Ouganda que sur le Rwanda concernant l'affaire Kisangani ne pouvaient étonner qu'un observateur distrait. Entre-temps, dans le contrôle des rébellions congolaises, le Rwanda et l'Ouganda s'improvisent dans la catégorie des impérialistes (mais sous-développés) par l'exploitation des richesses du Congo dans les espaces qu'ils prétendent libérer.

Pour résoudre cette crise sous-régionale dont la situation de Kisangani n'est qu'un épiphénomène, il est impérieux que la communauté internationale s'investisse pour l'application des accords de LUSAKA.

Que les efforts soient déployés dans le sens d'amener les gouvernements en conflit de résoudre démocratiquement les problèmes de leurs rébellions respectives et de respecter la souveraineté territoriale de chacun.

La charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme suscitent encore de grands espoirs en vue de la préservation de la Paix. Que les grandes puissances arrêtent la politisation de l'ONU et sa paralysie pour permettre la reproduction des rébellions impopulaires sans ressources et la fiction des petits Etats impérialistes en Afrique.

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Vouloir étouffer une ville de plus ou moins 700.000 habitants par le bouclage de principaux points de ravitaillement en produits vivriers et la paralysie de deux aéroports, y creuser de trous de fusilier dans les quartiers résidentiels et populaires, s'y échanger des tirs à l'arme lourde, faire obstruction à l'assistance humanitaire du CICR ne serait-ce pour un jour, déloger un millier de personnes de leur toit habituel et les laisser mourir de faim et de maladie en brousse (un milieu très inhospitalier) sans aucune mesure d'encadrement, priver leurs enfants du droit à l'éducation..., ces faits relèvent d'une préméditation et peuvent être qualifiés avec modestie de crimes de guerre.

Alors que l'on s'attendait à une condamnation énergique de ces actes aussi bien par les grandes puissances que par la communauté internationale toute entière, l'Ouganda est, par une partialité attristant, le seul à être mis sur la sellette : après les menaces des Etats-Unis d'Amérique pour qui l'entêtement de l'Ouganda peut bien influencer sur leur coopération bilatérale, l'Union Européenne voudrait voir l'Ouganda réduire son budget militaire pour mériter sa confiance et bénéficier davantage de leur appui. Et pourtant, d'après les témoignages recueillis et recoupés, les militaires rwandais et alliés ont, malgré leurs positions, lancé des tirs en plein centre ville. C'est pour autant dire que si les positions ougandaises les exposaient à lancer des obus sur la population civile, ils ont été, à leur insu, accompagnés par leurs adversaires à renforcer leur culpabilité, à faire peser lourd la balance de leur côté.

De la manière la plus orthodoxe, l'Ouganda, le Rwanda et les factions rebelles – greffées sur les armées étrangères ou sur lesquelles se greffent les armées étrangères- se partagent les responsabilités et sont appelés à réparer les préjudices causés et à dédommager les victimes. Quoique cela puisse paraître une utopie présentement, il pourrait cependant se réaliser un jour.

A l'heure actuelle, la population vit dans la psychose craignant un éventuel affrontement à cause de la situation tendue qui règne entre les deux armées qui veulent apparaître dans toute la gloire de leur triomphe. Voilà pourquoi le 09 mai 2000, aucune hésitation n'a été observée après diffusion à la RALI FM, aux environs de 10 heures du message accordant à chacun 50 minutes pour rejoindre rapidement son toit avant que le pire n'arrivât. La ville fut paralysée pendant plusieurs heures. L'incendie observé à l'Hôtel Wagenia sur l'avenue général MULAMBA et celui du comptoir ILO PABLO sur la même avenue montrent à suffisance que la sécurité des personnes et de leurs biens est gravement menacée.

Sans le moins du monde cesser de douter à l'extrême de la capacité humaine de résolution des conflits, l'on se demande qui peut en fait ramener la paix à Kisangani, une paix tant réclamée, tant souhaitée mais dont les échos ne semblent pas atteindre les vrais décideurs. La MONUC a tenté d'approcher les belligérants et poursuit avec son schéma de

démilitarisation et de pacification de la ville. Celui-ci consiste à l'éloignement des combattants de différentes troupes à une distance de plus ou moins 100 kilomètres, à la mise à la disposition de la ville pour épauler la police un nombre de combattants retenu au prorata des bataillons que comporte chaque brigade (300 éléments ougandais, 300 rwandais et 100 congolais).

Si cela peut apaiser les esprits au premier abord, la gestion politique et administrative de la ville est une autre épreuve. Car les deux autres mouvements rivaux (MLC et RCD/Kisangani) veulent cette fois-ci participer à la gestion de la ville. A ce sujet, en cas d'élection, il y a lieu de craindre :

- Le complexe de supériorité qui peut gagner les vainqueurs et entretenir un climat de frustration chez les vaincus ;
- La fixation des critères acceptables d'éligibilité et des contours de tout le processus électoral susceptibles de provoquer d'ultérieures contestations, au risque de voir la cohabitation et la démilitarisation en pâtir ;

Pour ce, une gestion collégiale basée sur le consensus et le partage équitable et équilibré du pouvoir vaut mieux que les élections.

La situation de Kisangani est un triple défi :

- Défi pour les Congolais qui doivent absolument et impérativement méditer, écarter de leur entendement tous les préjugés accumulés, tous les jugements de valeur qui n'ont aucun droit immédiat de cité dans les délibérations rationnelles ;
- Défi pour les Africains qui doivent activer les mécanismes régionaux et sous-régionaux pour trouver une issue politique et diplomatique à la crise congolaise au lieu de s'entêter à prêter inutilement main forte aux deux camps belligérants (gouvernement et rébellion) ;
- Défi pour la communauté internationale qui doit se gêner de sa lenteur à ramener la paix au Congo, ce qui pourrait faire admettre la thèse de la complicité indirecte.

Ces défis appellent les recommandations suivantes :

- **Aux Gouvernements Ougandais et Rwandais :**
  - de respecter l'accord de cessez-le-feu de Lusaka auquel ils sont partie prenante ;
  - de respecter le Droit International Humanitaire et de traduire devant la Justice les responsables et les auteurs de toutes les violations graves des droits humains ;
  - de promouvoir le Dialogue et la paix d'une part entre eux-mêmes et d'autre part entre toutes les factions rebelles du Congo qu'ils contrôlent ;

- de réparer tous les préjudices causés à la population de Kisangani ;
  - et de coopérer sincèrement avec l'Antenne de la MONUC/Kisangani pour le rétablissement de la Paix à Kisangani.
- **A toutes les factions de la rébellion Congolaise :**
    - de régler pacifiquement leurs différends ;
    - de respecter l'accord de cessez-le-feu de Lusaka ;
    - de mettre en pratique les principes et valeurs démocratiques pour lesquels elles prétendent lutter ;
    - de respecter les Droits Humains et le Droit International Humanitaire sur tous les territoires sous leur contrôle ;
    - de privilégier l'intérêt national dans leurs engagements internes et externes ;
    - d'assumer leur responsabilité dans la sécurité des personnes et de leurs biens ;
    - de traduire en justice tous les auteurs de graves violations des Droits Humains et de coopérer avec l'Antenne de la MONUC/Kisangani
- **Aux radios locales de Kisangani**
    - de contribuer à la pacification de la ville de Kisangani en prônant la cohabitation pacifique des leaders politiques et des peuples ;
    - de ne diffuser que des informations objectives ;
    - et de respecter la déontologie journalistique.
- **A la population de Kisangani**
    - de lutter pour le respect de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka ;
    - de s'engager à instaurer la culture du dialogue et de la Paix partout à Kisangani et à tous les niveaux ;
    - de s'acquitter de son devoir de Mémoire et de Témoignage sur toutes les exactions et violations commises par les belligérants ;
    - et de coopérer et de soutenir l'Antenne de la MONUC/Kisangani dans ses efforts de pacification de la ville de Kisangani.
- **A la communauté Internationale**
    - de veiller scrupuleusement au respect de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka ;
    - d'être impartiale dans la reconnaissance et l'établissement des faits et des responsabilités des parties au conflit en RDC ;

- de prévoir les mécanismes de recours à l'imposition de la Paix en cas de violations répétées et flagrantes de tous les Accords de Paix signés par toutes les parties au conflit en RDC ;
- d'inciter le Conseil de Sécurité des Nations Unies à instituer un Tribunal Pénal International sur la RDC en raison de la gravité des crimes commis depuis 1996 jusqu'à ces jours ;
- de soutenir matériellement, financièrement et militairement la MONUC ;
- et d'apporter l'aide humanitaire à la population ainsi qu'à celle des régions les plus gravement touchées par le présent conflit en RDC.

Fait à Kisangani, le 29 mai 2000

## POUR LE GROUPE LOTUS

**Gilbert KALINDE ABELI**

*Secrétaire*

**Dismas KITENGE SENGA**

*Président*